

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 24 janvier 2024, a été adopté le règlement 231-2022-2 *modifiant les règlements 231-2022 et 231-2022-1 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la municipalité régionale de comté de Matawinie*. Conformément à l'article 450 du Code municipal du Québec, les règlements entrent en vigueur et ont force de loi, le jour de leur publication.

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 5^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2024



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Elyse Bellerose, directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 9 avril 2024, entre 9 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 avril 2024.



Signature